



La communauté de communes de Puisaye-Forterre située dans l'Yonne à équidistance de Paris et Dijon (1h30), issue d'une fusion au 1er janvier 2017 de 3 intercommunalités et de la dissolution de 2 syndicats mixtes, est composée de 57 communes dont 3 communes nouvelles.

## directeur / directrice Centre de Loisirs

Date de publication : 19/07/2019

Date limite de candidature : 30/09/2019

Date prévue du recrutement : 01/10/2019

Durée de la mission : CDD 12 mois

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : grille FPT

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

## MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac ou équivalent

Domaine du diplôme requis : Services aux personnes

Spécialité du diplôme requis : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Descriptif des missions du poste : RELATIONS HIÉRARCHIQUES :  
- Responsable du Pôle Petite-Enfance / Enfance-Jeunesse, Coordinateur Enfance et Jeunesse

RELATIONS FONCTIONNELLES :  
- Relations quotidiennes avec les familles accueillies au sein de l'établissement et concertation avec la population  
- Relation avec les services de la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du projet pédagogique  
- Collaboration avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (services extérieurs de l'Etat, CAF, Conseil Départemental, etc.)  
- Travail en réseau avec d'autres établissements socioculturels sur le territoire ou à l'extérieur de celui-ci (bassin de vie, département...)  
- Relation suivie avec le milieu associatif. Développement de partenariats multiples

DÉFINITION DU POSTE :  
- Contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative de l'EPCI au travers du projet éducatif du territoire.  
- Elaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique du centre de loisirs avec l'équipe d'animation.  
- Organiser et gérer pédagogiquement et administrativement les accueils périscolaires et les accueils de loisirs.  
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'ensemble des personnes fréquentant les structures d'accueil.

AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ :  
- Encadrer et gérer l'équipe composée d'un directeur adjoint et d'animateurs.

ACTIVITÉS PRINCIPALES :  
- Evaluation et mise en œuvre du projet pédagogique du centre  
- Assurer l'interface entre le service administratif et les accueils.  
- Développement et animation de partenariats : assurer les échanges en collaboration avec le coordinateur avec les différents partenaires institutionnels (CAF, DDCSPP, écoles, mairies) et

associatifs.

- Management opérationnel du service : coordonner et animer l'équipe composée d'adjoints de direction et d'animateurs (suivi de projets, animation de réunions d'équipe, gestion des heures...)
- Gestion du personnel des accueils en lien avec le coordinateur Enfance Jeunesse et Sports et le service Ressources Humaines (gestion des plannings, suivi des remplacements et des absences des animateurs, recrutement, formation et évaluation.)
- Assurer le respect de la réglementation des accueils collectifs de mineurs et du règlement intérieur.
- Conception et pilotage stratégique du projet pédagogique de la structure (mise en place de projets d'animation, suivi des activités proposées, conception de supports écrits...)
- Développement de la participation des familles au sein de la structure (animation de réunions d'information, entretiens individuels, développement de manifestations locales...)
- Gestion administrative et budgétaire (suivi du budget de l'accueil, génération de factures)
- Gestion de l'équipement (matériel, stock...)
- Communication et promotion du service (développement de programmes d'activités...) avec les familles.
- Elaboration du bilan qualitatif et quantitatif de la structure en lien avec le coordinateur.
- Présence au sein des réseaux territoriaux

#### ACTIVITÉS OCCASIONNELLES :

- Remplacement possible sur d'autres structures en régie de la CCPF
- Travail en extérieur avec des nuits
- Travail le samedi
- Astreinte téléphonique

#### Profil recherché : COMPÉTENCES EXIGÉES ET/OU SOUHAITÉES POUR LE POSTE :

- Force de proposition
- Diriger une équipe
- Travail en équipe
- Etre dynamique
- Ouverture d'esprit
- Maîtrise logiciel Office et Noé
- Qualité de rédaction et d'organisation

#### FORMATION REQUISE :

- BAFD ou BPJEPS LTP (loisirs tout public) ou équivalent minimum

#### CONDITIONS D'EXERCICE :

- Travail en bureau et en équipe,
- Déplacements fréquents sur le territoire, et sur le Pôle Administratif à Molesmes
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public
- Grande disponibilité
- Adaptation selon les publics âgés de 3 à 11 ans (en accueil de loisirs) et de 12 à 17 ans (en accueil jeune)
- Astreinte téléphonique matin et soir.
- Temps complet à 35/35e annualisé

### CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : Saint-Fargeau

Service d'affectation : Pôle Petite-enfance / Enfance-jeunesse

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Non

### POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Chef de service

Fonctions d'encadrement : 5 à 9 agents

Catégorie des agents encadrés : C

Famille(s) des agents encadrés : Education et animation

### AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE

CNAS

### CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PUISAYE-FORTERRE  
89170 SAINT FARGEAU

Informations complémentaires : Candidatures (CV + lettre de motivation obligatoire) à l'attention du Président à envoyer par mail à l'adresse suivante : d.daniel@cc-puisayeforterre.fr ou par courrier à : CC Puisaye Forterre - Service Ressources Humaines 4 rue Colette - 89130 Toucy Les candidatures sans lettre de motivation ne pourront être étudiées.

## INFORMATION

**Travailleurs handicapés** Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.